

# Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance  
Compagnie : AWP P&C – Entreprise d'assurance française  
Produit : Annulation

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance **Annulation** est un contrat temporaire qui offre à toute personne ayant réservé un ou plusieurs billets pour le Festival des Eurockéennes de Belfort sur le site internet [www.eurockeenes.fr](http://www.eurockeenes.fr) la garantie d'assurance Annulation de billetterie.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

#### ✓ Annulation de Billetterie

Remboursement du billet d'accès assuré

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes ayant leur domicile hors d'Europe
- ✗ Les personnes n'ayant pas réservé le billet pour le Festival des Eurockéennes de Belfort sur le site internet [www.eurockeenes.fr](http://www.eurockeenes.fr)



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### Principales exclusions :

- ! Les dommages de toute nature, décidés, causés ou provoqués par l'assuré ou avec sa complicité, ou consécutifs à une négligence caractérisée, ou une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré
- ! Les dommages consécutifs à la consommation d'alcool et/ou l'absorption par l'assuré de médicaments, drogues ou substance stupéfiante mentionnée au Code de la santé publique, non prescrits médicalement
- ! Le non-respect par l'assuré des règles de sécurité imposés par le transporteur ou de tout règlement édicté par les autorités locales
- ! Les dommages causés par la guerre civile ou étrangère, les actes de terrorisme, les émeutes, mouvements populaires, coups d'état, prises d'otage ou la grève
- ! Les maladies ou accidents corporels ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date l'achat du billet d'accès et la date de souscription du contrat.
- ! L'interruption volontaire de grossesse, les fécondations in vitro
- ! Les catastrophes naturelles

#### Principales restrictions :

- ! Pour la garantie Annulation de billetterie : franchise de 25% du montant du prix du billet avec un minimum de 15 € par billet en cas cas d'annulation suite à l'obligation de présence de l'assuré notifiée par son employeur et suite à un événement aléatoire

## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ La garantie s'applique au billet d'accès assuré, et aux réservations associées achetée(es) auprès des Eurockéennes de Belfort, sur le site internet [www.eurockeenes.fr](http://www.eurockeenes.fr), pour les concerts ayant lieu lors du Festival des Eurockéennes de Belfort.

## Quelles sont mes obligations ?

### Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

#### ■ A la souscription du contrat

Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.  
Payer la prime indiquée lors de la souscription du contrat.

#### ■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

#### ■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre.  
Informers l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.

## Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée le jour de la souscription auprès de l'assureur.

## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat est valable à compter de la date de souscription et jusqu'au jour et heure du billet.

L'assuré dispose d'un droit de renonciation.

## Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat temporaire, aucune résiliation n'est possible à l'initiative de l'assuré.